

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0072

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,

L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme VICTOR-LEROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMAN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme NAMUJIMBO, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 12 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 30 de l'ordre du jour

Point 9 : Constitution des Commissions Municipales

- suite DEL2020_

0.07 2

portant Constitution des Commission Municipales (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

CONSIDÉRANT que, par l'article L2121-22 du CGCT, le législateur a entendu permettre aux Conseils Municipaux de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

CONSIDÉRANT que ce même article précise que, dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues issues des listes,

CONSIDÉRANT que, selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret au nominations ou aux présentations,

CONSIDÉRANT que, selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération et qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSTITUE les commissions municipales comme suit :

- Commission Solidarité / logement / handicap
- Commission Droit des femmes / animation / relations internationales
- Commission Petite enfance / famille / santé
- Commission Éducation / activités périscolaires
- Commission Finances
- Commission Jeunesse / citoyenneté / devoir de mémoire
- Commission Développement durable / environnement / déplacements
- Commission Travaux / espaces verts / NTIC / administration électronique
- Commission Sport
- Commission Politique de la ville / emploi / vie des quartiers
- Commission Culture / patrimoine / tourisme
- Commission Urbanisme / vie commerciale

PROCÈDE au vote à main levée, à l'élection des membres des commissions municipales,

VALIDE la composition telle que présentée dans le tableau ci-joint, selon le principe de la représentation proportionnelle, des commissions municipales énumérées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200626-DEL2020_0072-DE

0-07 2

- suite DEL2020_
portant Constitution des Commission Municipales (3)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 29 JUIN 2020
Publié au RAA le 29 JUIN 2020

TABEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Version au 26 juin 2020.

Intitulé de la commission	Président	Vice-président <i>(Maire-adjoint/ Conseiller délégué membre de la Commission)</i>	Autres membres
Commission Solidarité / Logement / Handicap	Mathieu VISKOVIC	Sithal TIENG	Marie-Rose MONIER, Patrick RATOUCHEIAK, Massogbe SAKHO-CAMARA, Corinne TROQUIER, Caroline VICTOR-LE ROCH, Gaël CHAVANCE, Laëtitia PERUGIEN
Commission Droit des Femmes / Animation / Relation Internationales	Mathieu VISKOVIC	Mahdia NEDJARI	Mohamed ABOUDOU, Nicolas DUJARDIN DRAULT, Patricia JULIAN, Michel ROSENWANN, Massogbe SAKHO-CAMARA, Emmanuel BOUTET, Laëtitia PERUGIEN
Commission Petite Enfance / Famille / Santé	Mathieu VISKOVIC	Alain FONTAINE	Florian BRICOGNE, Patricia JULIAN, Claudine ROTOMBE, Magaly SABOUNDJIAN, Massogbe SAKHO- CAMARA, Gaël CHAVANCE, Marcus DRAME
Commission Éducation / Activités Périscolaires	Mathieu VISKOVIC	Corinne TROQUIER	Florian BRICOGNE, Olivier DUMONT, Chirani JEGATHEESWARAN, Mieri MAYOULOU NIAMBA, Valérie RAJAONAH, Carline VICTOR-LE ROCH, Florence RENIER, Laëtitia PERUGIEN
Commission Finances	Mathieu VISKOVIC	Patrick RATOUCHEIAK	Yvon DOTE, Patricia JULIAN, Michel ROSENWANN, Vanessa SAFI, Yvon TATI, Gaël CHAVANCE, Marcus DRAME
Commission Jeunesse / Citoyenneté / Devoir de Mémoire	Mathieu VISKOVIC	Chirani JEGATHEESWARAN	Nicolas DUJARDIN DRAULT, Alain FONTAINE, Mahdia NEDJARI, Massogbe SAKHO-CAMARA, Douniazadde VISKOVIC, Florence RENIER, Marcus DRAME

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le



ID : 077-217703370-20200626-DEL2020_0072-DE

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Version au 26 juin 2020.

Intitulé de la commission	Président	Vice-président	Membres
Commission Développement Durable / Environnement / Déplacement	Mathieu VISKOVIC	Olivier DUMONT	Yvon DOTE, Pascale NATALE, Vanessa SAFI, Sithal TIENG, Du Hon TRIEU, Emmanuel BOUTET, Marcus DRAME
Commission Travaux / Espace verts / NTIC / Administration Électronique	Mathieu VISKOVIC	Magaly SABOUNDJIAN	Olivier DUMONT, Marie-Rose MONIER, Patrick RATOUCHE, Claudine ROTOMBE, Douniazadde VISKOVIC, Emmanuel BOUTET, Marcus DRAME
Commission Sport	Mathieu VISKOVIC	Mieri MAYOULO NIAMBA	Mohamed ABOUDOU, Gérard BEGUE, Yvon DOTE, Chirani JEGATHEESWARAN, Mahdia NEDJARI, Emmanuel BOUTET, Marcus DRAME
Commission Politique de la Ville / Emploi / Vie des Quartiers	Mathieu VISKOVIC	Mieri MAYOULO NIAMBA,	Lydie DAGUILLANES, Patricia JULIAN, Marie-Rose MONIER, Yvon TATI, Du Hon TRIEU, Florence RENIER, Marcus DRAME
Commission Culture / Patrimoine / Tourisme	Mathieu VISKOVIC	Nicolas DUJARDIN DRAULT	Gérard BEGUE, Florian BRICOGNE, Alain FONTAINE, Michel ROSENWANN, Corinne TROQUIER, Gaël CHAVANCE, Laëtitia PERUGIEN
Commission Urbanisme / Vie Commerciale	Mathieu VISKOVIC	Douniazadde VISKOVIC	Lydie DAGUILLANES, Olivier DUMONT, Pascale NATALE, Patrick RATOUCHE, Vanessa SAFI, Florence RENIER, Laëtitia PERUGIEN

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le



ID : 077-217703370-20200626-DEL2020_0072-DE